



BULLETIN FÉDÉRAL

de la Fédération française de cyclotourisme

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

vendredi 20 et samedi 21 octobre 2017

 *Le tourisme à vélo*

N° 140

— FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME —

PRÉSENTS :

Élus : Martine Cano, Dominique Lamouller, Béatrice Barrière, Jean-Jacques Pech, Élisabeth Picaut, Jacques Vagner, Sylvie Forzani, Jean-Marie Brousse, Carmen Burgos, Ghislaine Charton, Yves Bigel, Alain Rat, Christian Proponet

Siège fédéral : Nicolas Leroy – Directeur de la FFCT, Isabelle Gautheron – Directrice technique nationale

Pouvoirs :

- Denis Vitel à Jean-Jacques Pech samedi 21 octobre
- Claude Robillard à Yves Yau du vendredi 20 octobre (18H) au samedi 21 octobre (10H) et à Christian Proponet jusqu'à la fin du Comité directeur
- Yves Yau à Martine Cano à partir du samedi 21 (10H)
- Marie-Françoise Desbrousses à Alain Rat toute la durée du comité
- Jacky Brosseau à Martine Cano vendredi 20 octobre après-midi
- Jean-Philippe Battu à Dominique Lamouller vendredi 20 octobre jusqu'à 17h

SOMMAIRE

1. Maxi-Verte 2019 à Savenay (44)
2. Accueil des vététistes dans les clubs
3. Abandon de frais par les bénévoles
4. Extension du garage à vélo du siège
5. Règlement disciplinaire (*Information*)
6. Rapport de la commission disciplinaire de première instance (*Information*)
7. Recrutement d'un salarié au siège fédéral (*Information*)
8. Concours photo
9. Challenge de France 2018
10. Commission Accueil pour tous : création d'un groupe de travail
11. Soutien à l'association Retina
12. Accueil dans les clubs, questionnaire
13. Réactivation de l'opération « Une ville, un club »
14. AG 2018 à Boulazac Isle-Manoire (24), validation du thème d'un atelier
15. Tarif des Cyclomontagnardes 2018
16. Organisation de la Semaine fédérale en 2022 à Loudéac (22)
17. Veloenfrance.fr
18. Récompense fédérale, Ruban bleu (*Information*)
19. Informations (SNEJ 2018) et questions diverses
20. AG 2019 à Angers (49)
21. Cahier des charges de la Semaine fédérale et convention FFCT - Cosfic 2019 à Cognac (16)
22. Résolutions présentées à l'AG
23. AG de Moulins (03)

1. CANDIDATURE MAXI-VERTE 2019

Le Comité départemental de Loire-Atlantique a déposé une candidature pour l'organisation de la Maxi-Verte 2019 lors du week-end de l'Ascension à Savenay (44) et dans sa région.

Une visite de la commission nationale de VTT in situ a eu lieu le 22 septembre. Le maire-adjoint chargé des sports est licencié au club de Savenay. Un membre du Comité d'organisation était présent à la réunion retour d'expérience à Ussel (19) les 26 et 27 septembre.

Après examen par la Commission, le dossier est complet (accord des Collectivités territoriales, du CoDep, du CoReg).

Le Comité directeur accorde le label Maxi-Verte au Comité d'organisation de Savenay (44).

Vote :

- oui : 19

2. ACCUEIL DES VÉTÉTISTES DANS LES CLUBS

Lors de la réunion de la commission nationale de VTT, le groupe de travail, chargé de l'accueil des vététistes dans les clubs, a fait part de ses réflexions sur la place du VTT dans notre fédération et émis des souhaits quant à l'avenir.

1) Constat :

- a. De nombreuses manifestations de VTT sont organisées par les clubs et ont un succès sans cesse croissant en termes de participation. Cette progression est liée à la qualité de l'organisation et au dévouement des bénévoles.
- b. Le nombre de licenciés présents sur les manifestations est très faible et ne progresse pas.

2) Analyse :

- a. Sans les bénévoles, il n'y aurait pas d'organisation.
- b. Sans les bénévoles, il n'y aurait pas de club.
- c. Sans les clubs, il n'y aurait pas d'organisation.

3) Solutions :

- a. Informer sur la nécessité d'adhérer à un club.
- b. Pratiquer des tarifs non licenciés plus élevés qu'actuellement.
- c. Proposer un accueil adapté aux modes de fonctionnement de ce public.
- d. Organiser des ½ journées spécifiques (pilotage, orientation, etc.) uniquement ouvertes aux licenciés.

Pour développer l'accueil des vététistes dans les clubs par des propositions fondées ; la commission a besoin de connaître les pratiques actuelles de ceux-ci, les initiatives déjà prises et les idées à mettre en œuvre. Une enquête auprès des clubs doit être envisagée.

Le Comité directeur est favorable au développement de l'accueil des vététistes dans les clubs.

Vote :

- Oui : 19

Dans le cadre de l'observatoire du cyclotourisme, certaines questions porteront sur la pratique du VTT

Vote :

- Oui : 19

Le Comité directeur décide d'instaurer une différence de tarif de 7 à 10 euros entre les licenciés FFCT et les non licenciés sur les manifestations à label en 2019, et dès 2018, si possible.

Vote :

- Oui : 19

3. ABANDON DE FRAIS PAR LES BÉNÉVOLES

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu. Le montant de la réduction est fixé en 2017 à 66% du montant total avec un plafonnement fixé dans les lois de finances.

Il est conseillé de mentionner dans le règlement intérieur de l'association :

« Les membres du Comité, animateurs et adhérents ne perçoivent aucune rémunération en raison de leurs fonctions mais peuvent percevoir des remboursements des frais exposés, éventuellement autorisés et justifiés (frais de déplacements, d'hébergement et repas, matériel de bureau, frais postaux, téléphonie et Internet). Les modalités, les taux et plafonds de remboursement des frais de déplacements, d'hôtel, de repas et de télécommunications sont fixés par le Comité directeur ».

Le Comité directeur approuve le texte proposé qui fera l'objet d'une communication vers les clubs et sera soumis au vote des clubs à l'assemblée générale pour être intégré au règlement financier.

Nota : l'association doit pouvoir justifier les abandons de frais et provisionner les sommes correspondantes.

Vote :

- Oui : 19

4. GARAGES À VÉLO AU SIÈGE FFCT

Le siège de la FFCT dispose depuis quelques années d'un garage à vélos, dans la cour, abrité et fermé à clé. Peu utilisé au départ, maintenant il est souvent complet avec ses 4 emplacements. Afin de :

- donner une image d'une Fédération qui favorise l'accueil des salariés ou des visiteurs venant au siège en vélo,
- encourager le développement des déplacements en vélo,

il est souhaitable de doubler la capacité d'accueil du garage à vélos. Le coût est estimé entre 5 000 et 8 000 euros (réfection par extension de la dalle, installation d'un abri sur la largeur totale, pose d'appuis pour au moins 8 vélos ou pour 4 si on peut conserver l'existant).

5. RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

Le Comité directeur décide de reporter le vote du règlement disciplinaire au Comité directeur de début 2018 (janvier ou mars) afin d'améliorer la version fédérale sur la base du règlement type adopté en janvier 2017.

6. COMMISSION DISCIPLINAIRE

Le Conseil disciplinaire de première instance a instruit deux dossiers au cours des derniers mois.

À la demande du conseil, l'information suivante est publiée.

Réuni le 4 avril 2017, le Conseil disciplinaire de première instance a décidé d'infliger à monsieur Christophe Metezeau, auteur de violences verbales et physiques à l'encontre du président du Comité départemental de l'Hérault, la sanction suivante : Radiation définitive de la FFCT.

Le Conseil disciplinaire de première instance a en outre décidé que l'appel ne sera pas suspensif, que sa décision sera portée à la connaissance des structures décentralisées de la FFCT et des fédérations de cyclisme et affinitaires.

7. RECRUTEMENT D'UN SALARIÉ

Florian Rippert a intégré, en date du 9 octobre 2017, l'équipe communication pour les Relations Presse et la gestion des réseaux sociaux, en remplacement de Sophie Zamora.

8. CONCOURS PHOTO

Parmi les sujets proposés par le jury, le thème retenu pour 2018 est « portes et fenêtres ».

Vote :

- sujet « portes et fenêtres » : 12
- autres propositions : 7

Les résultats du concours 2017 ne sont pas encore connus, la réunion du jury étant programmée après ce dernier Comité (26/10/2017). Les résultats seront communiqués lors de leur réception.

Rappel : le sujet « *les cyclotouristes en action* » est un sujet permanent du concours photo.

9. CHALLENGE DE FRANCE 2018

Des modifications ont été apportées lors de la réunion des délégués du 19 octobre 2017. Le Challenge de France 2018 qui commence le 1^{er} octobre 2017, gardera les majorations de points fixées en 2017, à savoir :

- pour les AG de CoDep et de CoReg, 10 points attribués aux clubs présents. Pour l'AG fédérale, le vote sera pris en compte au même titre qu'une présence.
- Pour les clubs ayant des jeunes, les points attribués aux écoles cyclo, à leur création dans l'année ainsi que ceux relatifs aux participations des jeunes aux manifestations qui leur sont propres (voir règlement 2017) auxquels s'ajoutent ceux des rencontres inter-écoles.
- Les abonnements resteront fixés à 10 points.

Nouveautés 2018 : le Brevet d'orientation fait son entrée au Challenge de France avec 5 points attribués par participation ; les formations de dirigeants, essentielles à la vie fédérale, se verront attribuer un bonus de 5 points en plus des points de toute formation.

De plus, afin de mieux valoriser la finalisation de certains brevets (BPF, BCN, Brevet des Parcs, Brevet Européen et le BCMF) 10 points seront attribués ; la participation aux Diagonales, aux voyages itinérants et aux Mer-Montagne sera de 10 points ; celle aux Cyclomontagnardes et aux Vertes Tout-Terrain sera de 5 points.

La période de référence des organisations est : du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en cours. Les effectifs des clubs sont arrêtés au 1^{er} septembre.

Vote :

- oui : 19

10. COMMISSION ACCUEIL POUR TOUS : CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

La commission Accueil pour tous comprend à ce jour un seul groupe de travail, dont l'objectif est l'accueil des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de la réorganisation de la commission, la création d'un nouveau groupe de travail, « les outils » est proposé. Sa mission est l'actualisation et le suivi :

- des cyclo-découvertes® (cahier des charges, déroulement etc...),
- de la Fête du Vélo,
- de la Convention de pré-accueil (modernisation, suivi et analyse),
- de l'accueil (analyse de l'enquête et propositions d'amélioration...),
- du label PSH (personnes en situation de handicap).

L'organigramme de la commission devient :

- Présidente : Sylvie Forzani
- Groupe de travail « Les outils » : Christian Huort, Gilbert Forzani, Jean-Jacques Le Floch
- Groupe de travail « Accueil des PSH » : François Beaudoin, Lionel Barbotin, Robert Herelier, Claude Rolland, Jean Desombre, Jean-Marie Schneider
- Le tableau « Composition des commissions » sera mis à jour à partir de ces éléments

Vote :

- oui : 19

11. SOUTIEN À L'ASSOCIATION RETINA

L'association Retina œuvre pour la recherche sur les maladies de la vue. Elle organise, depuis plusieurs années, un défi « En Tandem Pour la Vue ». Cette année pour leur 10^e défi, ils organisent dix départs de rayon convergeant sur Reims, dont un de Dijon, où il y aura ensuite 5 jours de circuits en boucle, du 28 avril au 5 mai 2018.

Une bénévole a contacté le président du CoDep 21, Jacques Rouget, pour solliciter son aide sur le plan logistique, les bénévoles de cette association n'ayant pas d'expérience dans le vélo, pour :

- définir le tracé,
- se mettre en relation avec les clubs tandémistes et solos qui pourraient être intéressés pour partager ces moments,
- trouver (si possible) des pilotes,
- et tout autre point (hébergement, signalétique, etc).

La FFCT donne son accord pour que le CoDep 21 s'implique afin d'aider à l'organisation « Un tandem pour la vue » de l'association Retina.

Vote :

- oui : 19

12. ENQUÊTE SUR L'ACCUEIL DANS LES CLUBS

L'accueil de nouveaux licenciés dans les clubs étant primordial pour l'augmentation de nos effectifs, une réflexion et une analyse sur les outils par l'élaboration d'une enquête dynamique sont proposées par la commission Accueil pour tous.

Vote :

- oui : 19

13. RÉACTIVATION DE L'OPÉRATION « UNE VILLE, UN CLUB »

« Une ville un club » n'a pas connu un succès important il y a quelques années quand l'opération a été mise en place. La commission propose une nouvelle mouture en y intégrant un suivi d'associations déclarées au J.O. et pratiquant l'activité vélo de randonnée ou VTT.

Vote :

- oui : 19

14. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 À BOULAZAC (24)

Les organisateurs de l'Assemblée générale de 2018 à Bouzalac (24) souhaitent reconduire le principe proposé à l'AG de Colmar (2016) et de Moulins (2017) consistant à organiser des ateliers de travail, la configuration des lieux s'y prêtant. Claude-Hélène Yvard-Guermonprez, présidente du Comité d'organisation participe à la mise en place avec le CoDep 24 d'un plan vélo qui sera fini au second trimestre 2018.

Elle souhaite organiser, lors de l'AG 2018, un atelier sur le thème de l'animation des territoires, la mise en place d'un plan vélo en présence de représentants de collectivités.

Le Comité directeur est favorable à l'analyse d'un retour d'expérience qui doit permettre aux autres CoDep de mieux s'impliquer dans ce type d'action. Le sujet de l'atelier pourrait être :

« *Comment et pourquoi développer un plan vélo sur un département, comment participer à l'animation d'un territoire ?* ».

Ce thème sera à affiner courant 2018.

15. TARIF DES CYCLOMONTAGNARDES 2018

Suite à la réunion de la commission avec les organisateurs des Cyclomontagnardes, le 30 septembre, il est proposé :

- Le prix d'engagement pour les cyclos licenciés FFCT sera de 15 euros au lieu de 13 euros actuellement (pour tenir compte des frais liés au logiciel d'inscription).
- Le prix d'engagement pour les cyclos non licenciés FFCT sera de 22 euros au lieu de 19 euros actuellement soit une différence de 7 euros (contre 6 euros actuellement).
- Les conjoints de licenciés FFCT paieront 1 euro.
- Les non licenciés FFCT de moins de 18 ans paieront 5 euros (gratuit actuellement).
- Les licenciés FFCT de moins de 18 ans auront l'engagement gratuit (comme actuellement).

Vote :

- oui : 18
- non : 1 (Jean-Philippe Battu)

Présentation d'un certificat médical pour les non licenciés FFCT au départ d'une cyclomontagnarde :

Le Comité directeur décide de faire mentionner sur le bulletin d'inscription :

« Je déclare être en possession d'un certificat médical de moins de 12 mois de non contre-indication pour la pratique du cyclotourisme ou cyclisme en compétition », phrase précédée ou suivie d'une case à cocher.

Vote :

- oui : 19

16. ORGANISATION DE LA SEMAINE FÉDÉRALE EN 2022 À LOUDÉAC (22)

Un courrier officiel du 2 octobre 2017 porté par Yannick Blanchard, président de l'Amicale cyclotouriste de Loudéac - Jean-Charles Harzo, président du Comité départemental de cyclotourisme des Côtes-d'Armor - Dominique Lamouller, vice-président de la FFCT, présente une candidature et un pré-dossier à la FFCT afin d'organiser en 2022 une Semaine fédérale internationale de cyclotourisme à Loudéac (22).

Le Comité directeur donne un accord de principe sous réserve de recevoir début 2018 le dossier de candidature complet et conforme au cahier des Charges.

17. VELOENFRANCE.FR : PROMOTION DES LABELS BASES VTT ET TERRITOIRES VÉLO

Afin de positionner la FFCT, dans le secteur concurrentiel du tourisme à vélo, comme acteur fédérateur et expert pour la promotion de **veloenfrance.fr** comme plateforme de l'activité et pour la promotion des différents labels développés, le Comité directeur vote un budget de 20 000 euros pour la promotion de **veloenfrance.fr** (presse spécialisée), et l'élaboration en 2018 d'une carte permettant de présenter toutes les Bases VTT et Territoires Vélo.

Vote :

- oui : 19

18. RUBAN BLEU

La Commission présente la liste des récipiendaires retenus au titre de l'année 2017.

19. SNEJ 2018

Alain Rat et Dominique Lamouller font le point sur l'avancement de cette organisation. Tous les contacts sont en cours pour les réservations de matériel. Les différentes tâches de l'organisation ont été réparties entre la sphère Jeunesse, et le siège de la FFCT. Une recherche de bénévoles est actuellement en cours auprès des CoDep de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

20. AG FFCT 2019 À ANGERS (49)

Après Moulins (03) en 2017 et Boulazac (24) en 2018, le choix se porte sur Angers pour les 7 et 8 décembre 2019, sur proposition d'Anne-Marie François, secrétaire du CoDep Maine-et-Loire, et Présidente du CoReg Pays de la Loire. Cette candidature dispose de l'aval du CoDep Maine-et-Loire et du CoReg Pays de la Loire.

Les travaux du congrès se dérouleront au centre d'affaires Terra Botanica qui se situe à quelques kilomètres à l'ouest d'Angers et qui est desservi par le bus, le train et le tram. Le centre possède une infrastructure adaptée : hall de 350 m², scène de 48 m², des salles modulables et un amphithéâtre de 325 places. Le centre est au cœur d'un parc ludique et arboré de 18 ha avec 275 000 végétaux. Beaucoup d'hôtels se situent à proximité et en ville. Le coût de la prestation se situe autour de 11 000 euros TTC. Le Comité directeur entérine le choix d'Angers (avec accueil au centre Terra Botanica) pour organiser l'AG de la Fédération en décembre 2019.

Vote :

- oui : 19

21. CAHIER DES CHARGES DE LA SF ET CONVENTION FFCT - COSFIC 2019 À COGNAC (16)

La convention des SF et le cahier des charges ont eu plusieurs mises à jour entre 2009 et 2012. La commission des SF propose également des évolutions au niveau de la gestion des SF et de la prise en compte des éléments importants par les Cosfic (sanitaires et financiers). La signature de ces documents et le paraphe de la convention correspondent au besoin de prise en compte de toutes ces recommandations pour permettre la réussite d'une SF.

L'ensemble des documents est présenté à la validation du Comité directeur pour repartir sur une base correcte, et cohérente en 2018. Tout cela restant évolutif au fil des ans comme cela a toujours été. Il est proposé dans le bulletin d'inscription une petite augmentation de la participation pour permettre de pérenniser l'usage du bracelet électronique dans les années à venir.

Le Comité directeur valide :

1. La nouvelle convention des SF pour Cognac 2019
2. Le cahier des charges pour Cognac 2019 et Valognes 2020

Vote :

- oui : 19

3. Nouveau cahier des charges des SF et ses annexes

Vote :

- oui : 19

4. Augmentation de 2 euros de l'inscription

Vote :

- oui : 19

22. RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'AG DE MOULINS

Le Comité directeur valide les résolutions qui seront présentées à l'Assemblée générale et qui portent sur la prise en compte dans nos statuts et dans le règlement intérieur du VAE, le fonctionnement du Comité directeur, les abandons de frais, la création de nouvelles options de licence et la validation des comptes rendus de réunion du Comité directeur.

Ces résolutions sont présentées dans le BF spécifique à l'AG (139 Bis).

Vote :

- oui : 19

23. AG DE MOULINS (03)

A. Point d'avancement et ordre du jour

- décision de regrouper, dans un seul et même Bulletin Fédéral spécial, l'ordre du jour, les rapports d'activités des commissions et les candidatures aux élections des commissions disciplinaires.
- Il y aura 22 stands identifiés à ce jour (3 tenus par des confréries, 12 tenus par les commissions fédérales et 7 par des partenaires du club Avantages).

B. Ordre du jour

- Le Comité directeur valide l'ordre du jour tel que débattu et arrêté en séance. (Voir le BF spécifique de l'AG 139 bis).

Vote :

- oui : 19



Responsables : Martine Cano et Christian Proponet - N° ISSN : 1634-5290

Diffusion : membres du Comité directeur, chargés de mission,
membres des commissions nationales et conseils disciplinaire, présidents de Comités régionaux et départementaux,
présidents de clubs, Centre cyclotouriste « Les 4 Vents », représentants départementaux élus des membres individuels,
présidents d'honneur : Marc Dobise, Jean-Michel Autier.